



Fiche de données de sécurité

Copyright,2023, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	27-4968-7	Numéro de version:	5.00
Date de révision:	23/06/2023	Annule et remplace la version du :	26/05/2021

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Super 77 en aérosol

Numéros d'identification de produit

YP-2080-6120-7

7000116782

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:

Adhésif - aérosol

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone:	01 30 31 61 61
E-mail:	tfr@mmm.com
Site internet	http://3m.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

La classification par aspiration n'est pas requise sur l'étiquette car le produit est un aérosol.

CLASSIFICATION:

Aérosol, Catégorie 1 - Aérosol 1; H222, H229
Corrosion / irritation cutanée, Catégorie 2 - H315

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition unique, catégorie 3 - STOT SE 3; H336

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

Symboles :

SGH02 (Flamme) |SGH07 (Point d'exclamation)|SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		927-510-4	< 15
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane		931-254-9	< 10

MENTIONS DE DANGER:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261A	Eviter de respirer les vapeurs.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.

Stockage:

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122F.
-------------	---

2.3 .Autres dangers

Peut déplacer l'oxygène et provoquer une suffocation rapide.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Propane	(N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° REACH) 01-2119486944-21	< 15	Flam. Gaz 1A, H220 Gaz liquéfié, H280 Nota U
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	(N° CE) 927-510-4 (N° REACH) 01-2119475515-33	< 15	Tox. aquatique chronique 2, H411 Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 STOT SE 3, H336
Diméthyl éther	(N° CAS) 115-10-6 (N° CE) 204-065-8	< 12	Flam. Gaz 1A, H220 Gaz liquéfié, H280 Nota U
Résine polyterpène/polymère d'alpha et bêta-pinène	(N° CAS) 31393-98-3	< 10	Tox. aquatique chronique 4, H413
Copolymère butadiène	Confidentiel	< 10	Substance non classée comme dangereuse
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	(N° CE) 931-254-9 (N° REACH) 01-2119484651-34	< 10	Tox. aquatique chronique 2, H411 Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 Irr. de la peau 2, H315 STOT SE 3, H336
Pentane	(N° CAS) 109-66-0 (N° CE) 203-692-4 (N° REACH) 01-2119459286-30	< 10	Liq. inflam. 2, H225 Tox.aspiration 1, H304 STOT SE 3, H336 EUH066 Tox. aquatique chronique 2, H411 Nota C
Résine thermoplastique	Confidentiel	< 7	Substance avec une limite nationale d'exposition professionnelle
Butane	(N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7 (N° REACH) 01-2119474691-32	< 7	Flam. Gaz 1A, H220 Gaz liquéfié, H280 Nota C,U
Isobutane	(N° CAS) 75-28-5 (N° CE) 200-857-2 (N° REACH) 01-2119485395-27	< 5	Flam. Gaz 1A, H220 Gaz liquéfié, H280 Nota C,U
Isopentane	(N° CAS) 78-78-4 (N° CE) 201-142-8	< 3	Liq. inflammable 1, H224 Tox.aspiration 1, H304 STOT SE 3, H336 EUH066 Tox. aquatique chronique 2, H411

Toute entrée dans la colonne Identifiant (s) qui commence par les chiffres 6, 7, 8 ou 9 est un numéro de liste provisoire fourni par l'ECHA en attendant la publication du numéro d'inventaire CE officiel de la substance.

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

En cas d'exposition, rincer les yeux à grande eau. Retirez les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuez à rincer. Si des signes/symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Les symptômes et effets les plus importants basés sur la classification CLP comprennent:

Irritation cutanée (rougeur localisée, gonflement, démangeaisons et sécheresse). Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience).

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

L'exposition peut entraîner une irritabilité myocardique. Ne pas administrer de médicament sympathomimétique sans une nécessité absolue.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

Utiliser un agent de lutte contre les incendies approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Aldéhydes
Hydrocarbures
Formaldéhyde
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone
Cétones.

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas de déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre le récipient qui présente une fuite sous une hotte avec ventilation. Contenir le renversement. Couvrir la zone de déversement avec une mousse extinctrice résistante aux solvants polaires. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient métallique. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ne pas utiliser en espace confiné ou insuffisamment aéré. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Garder le récipient hermétiquement fermé pour empêcher la perte de produits stabilisants. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/ 122°F. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
------------	------------	---------	----------------	-------------------------------

Butane	106-97-8	VLEPs France	VLEP (8 heures): 1900 mg/m3 (800 ppm)
Pentane	109-66-0	VLEPs France	VLEP (8 heures): 3000 mg/m3 (1000 ppm)
Diméthyl éther	115-10-6	VLEPs France	VLEP (8 heures): 1920 mg/m3 (1000 ppm)
Isopentane	78-78-4	VLEPs France	VLEP (8 heures): 3000 mg/m3 (1000 ppm)
Résine thermoplastique	Confidentiel	VLEPs France	VLEP (8 heures): 0.1 mg/m3

VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d'exposition
/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Ingrédient	Produit de dégradation	Population	Type d'exposition humaine	DNEL
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	13 964 mg/kg bw/d
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	5 306 mg/m3
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	13 964 mg/kg bw/d
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	5 306 mg/m3
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	300 mg/kg bw/d
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	2 085 mg/m3
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	300 mg/kg bw/d
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	2 085 mg/m3
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	300 mg/kg bw/d
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	2 085 mg/m3
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		Employé	Cutané, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	300 mg/kg bw/d
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		Employé	Inhalation, exposition à long terme (8 heures), effets systémiques	2 085 mg/m3

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Ingrédient	Produit de dégradation	Compartiment	PNEC
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane		Sol agricole	0,53 mg/kg d.w.
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane		Eau	0,096 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane		Sédiments de l'eau	2,5 mg/kg d.w.
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane		Eau de mer	0,096 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane		Sédiments de l'eau de mer	2,5 mg/kg d.w.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		Sol agricole	0,53 mg/kg d.w.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		Eau	0,096 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		Sédiments de l'eau	2,5 mg/kg d.w.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		Eau de mer	0,096 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques		Sédiments de l'eau de mer	2,5 mg/kg d.w.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

De plus, se référer à l'annexe pour plus d'information.

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Ne pas rester dans la zone si la quantité d'oxygène disponible peut être réduite. Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**Protection des yeux/du visage:**

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:

Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	>.3	=> 8 heures

Les données sur les gants sont fondées sur la substance qui conduit à la toxicité cutanée et les conditions présentes au moment du test. Le temps de pénétration peut être altéré quand le gant est soumis à des conditions d'utilisation où un stress supplémentaire est imposé au gant.

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques
Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type A

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Se référer à l'annexe

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Aérosol
Couleur	Incolore
Odeur	Odeur douce
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	<i>Non applicable.</i>
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point d'éclair:	-42 °C [Méthode de test: Coupe fermée] [Conditions:CONDITIONS: Propulseur]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

Température de décomposition	<i>Non applicable.</i>
pH	<i>la substance / le mélange est apolaire / aprotique</i>
Viscosité cinématique	<i>Non applicable.</i>
Hydrosolubilité	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Solubilité (non-eau)	<i>Non applicable.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	<i>Non applicable.</i>
Densité	<i><=0,7 g/ml</i>
Densité relative	<i>Environ 0,7 N/A [Réf. Standard :Eau = 1] [Conditions:G/cm3]</i>
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Teneur en matières volatiles:	<i>Environ 75 %</i>

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Chaleur.
étincelles et / ou flammes

10.5 Matériaux à éviter:

Acides forts
Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Asphyxie (simple): les symptômes peuvent inclure une sensation de tête vide, une sensation de suffocation, évanouissement et décès. Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Irritation modérée de la peau: les symptômes peuvent inclure: rougeurs locales, boursouffures, démangeaisons et dessèchement, fissuration, formation de cloques, et la douleur.

Contact avec les yeux:

Une irritation significative des yeux est peu probable en cas de contact, pendant l'utilisation du produit.

Ingestion:

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Dépression du système nerveux central: les symptômes peuvent inclure maux de tête, vertiges, somnolence, manque de coordination, nausées, ralentissement des réflexes, troubles de la parole, étourdissements et évanouissement. Une exposition unique, au-dessus des recommandations recommandées, peut provoquer une sensibilisation cardiaque avec des signes / symptômes qui peuvent inclure des battements cardiaques irréguliers (arythmie), des évanouissements, des douleurs thoraciques et peuvent être mortels.

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Neuropathie périphérique: les symptômes peuvent inclure fourmillements et engourdissement des extrémités, manque de coordination, faiblesse dans les pieds et les mains, tremblements et atrophie des muscles.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Propane	Inhalation-Gaz (4 heures)	Rat	LC50 > 200 000 ppm
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Cutané	Lapin	LD50 > 2 920 mg/kg
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Cutané	Lapin	LD50 > 3 160 mg/kg
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Cutané	Lapin	LD50 > 3 160 mg/kg
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 14,7 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 23,3 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Inhalation -	Rat	LC50 > 5,61 mg/l

	Vapeur (4 heures)		
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Ingestion	Rat	LD50 > 5 840 mg/kg
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Pentane	Cutané	Lapin	LD50 3 000 mg/kg
Pentane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 18 mg/l
Pentane	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Diméthyl éther	Inhalation-Gaz (4 heures)	Rat	LC50 164 000 ppm
Copolymère butadiène	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Copolymère butadiène	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Cutané	Lapin	LD50 > 2 920 mg/kg
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Cutané	Lapin	LD50 > 3 160 mg/kg
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Cutané	Lapin	LD50 > 3 160 mg/kg
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 14,7 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 23,3 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 5,61 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Ingestion	Rat	LD50 > 5 840 mg/kg
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Résine polyterpène/polymère d'alpha et bêta-pinène	Cutané	Jugement professionnel	LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Résine polyterpène/polymère d'alpha et bêta-pinène	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Résine thermoplastique	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Résine thermoplastique	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Butane	Inhalation-Gaz (4 heures)	Rat	LC50 277 000 ppm
Isobutane	Inhalation-Gaz (4 heures)	Rat	LC50 276 000 ppm
Isopentane	Cutané	Lapin	LD50 3 000 mg/kg
Isopentane	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 18 mg/l
Isopentane	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Propane	Lapin	Irritation minimale.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Lapin	Irritant
Pentane	Lapin	Irritation minimale.
Copolymère butadiène	Jugement professionnel	Irritation minimale.
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Lapin	Irritant
Résine polyterpène/polymère d'alpha et bêta-pinène	Données in Vitro	Aucune irritation significative
Résine thermoplastique	Lapin	Aucune irritation significative
Butane	Jugement	Aucune irritation significative

	professionnel	
Isobutane	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Isopentane	Lapin	Irritation minimale.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Propane	Lapin	Moyennement irritant
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Lapin	Aucune irritation significative
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Lapin	Moyennement irritant
Pentane	Lapin	Moyennement irritant
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Lapin	Aucune irritation significative
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Lapin	Moyennement irritant
Résine polyterpène/polymère d'alpha et bêta-pinène	Données in Vitro	Aucune irritation significative
Résine thermoplastique	Lapin	Moyennement irritant
Butane	Lapin	Aucune irritation significative
Isobutane	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Isopentane	Lapin	Moyennement irritant

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Cochon d'Inde	Non-classifié
Pentane	Cochon d'Inde	Non-classifié
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Cochon d'Inde	Non-classifié
Résine polyterpène/polymère d'alpha et bêta-pinène	Multiplés espèces animales.	Non-classifié
Résine thermoplastique	Homme et animal	Non-classifié
Isopentane	Cochon d'Inde	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Propane	In vitro	Non mutagène
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	In vitro	Non mutagène
Pentane	In vivo	Non mutagène
Pentane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diméthyl éther	In vitro	Non mutagène
Diméthyl éther	In vivo	Non mutagène
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	In vitro	Non mutagène
Résine polyterpène/polymère d'alpha et bêta-pinène	In vitro	Non mutagène
Butane	In vitro	Non mutagène
Isobutane	In vitro	Non mutagène
Isopentane	In vivo	Non mutagène
Isopentane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces

		données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
--	--	--

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Inhalation	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Diméthyl éther	Inhalation	Rat	Non-cancérogène
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Inhalation	Souris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL Non disponible	2 génération
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL Non disponible	2 génération
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL Non disponible	2 génération
Pentane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Pentane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 30 mg/l	Pendant l'organogénèse
Diméthyl éther	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 40 000 ppm	Pendant l'organogénèse
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL Non disponible	2 génération
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL Non disponible	2 génération
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	Non spécifié	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL Non disponible	2 génération
Isopentane	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogénèse
Isopentane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 30 mg/l	Pendant l'organogénèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Propane	Inhalation	Sensibilisation cardiaque	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Humain	NOAEL Non disponible	
Propane	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Propane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	

Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Pentane	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Multipl. espèces animales.	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Pentane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Non disponible	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Pentane	Inhalation	Sensibilisation cardiaque	Non-classifié	Chien	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Pentane	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Diméthyl éther	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Rat	LOAEL 10 000 ppm	30 minutes
Diméthyl éther	Inhalation	Sensibilisation cardiaque	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Chien	NOAEL 100 000 ppm	5 minutes
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Risques pour la santé similaires	NOAEL Non disponible	
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.		NOAEL Non disponible	
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Butane	Inhalation	Sensibilisation cardiaque	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Humain	NOAEL Non disponible	
Butane	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Butane	Inhalation	Coeur	Non-classifié	Chien	NOAEL 5 000 ppm	25 minutes
Butane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Non-classifié	Lapin	NOAEL Non disponible	
Isobutane	Inhalation	Sensibilisation cardiaque	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Multipl. espèces animales.	NOAEL Non disponible	
Isobutane	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Homme et animal	NOAEL Non disponible	
Isobutane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Non-classifié	Souris	NOAEL Non disponible	
Isopentane	Inhalation	Dépression du système nerveux	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Multipl. espèces	NOAEL Non disponible	Pas disponible

		central		animales.		
Isopentane	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Non disponible	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Isopentane	Inhalation	Sensibilisation cardiaque	Non-classifié	Chien	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Isopentane	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	Pas disponible

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Pentane	Inhalation	le système nerveux périphérique	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Pentane	Inhalation	Coeur la peau Système endocrine tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique Foie système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 20 mg/l	13 semaines
Pentane	Ingestion	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 000 mg/kg/jour	28 jours
Diméthyl éther	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 25 000 ppm	2 années
Diméthyl éther	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 20 000 ppm	30 semaines
Résine polyterpène/polymère d'alpha et bêta-pinène	Ingestion	Coeur tractus gastro-intestinal système hématopoïétique Foie Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 331 mg/kg/jour	90 jours
Butane	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie sang	Non-classifié	Rat	NOAEL 4 489 ppm	90 jours
Isobutane	Inhalation	Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 4 500 ppm	13 semaines
Isopentane	Inhalation	le système nerveux périphérique	Non-classifié	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Isopentane	Inhalation	Coeur la peau Système endocrine tractus gastro-intestinal os, dents, ongles et / ou les cheveux système hématopoïétique Foie système immunitaire muscles Système nerveux des yeux Rénale et / ou de la vessie Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 20 mg/l	13 semaines
Isopentane	Ingestion	Rénale et / ou de la	Non-classifié	Rat	NOAEL	28 jours

		vessie			2 000 mg/kg/jour	
--	--	--------	--	--	---------------------	--

Danger par aspiration

Nom	Valeur
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	Risque d'aspiration
Pentane	Risque d'aspiration
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane	Risque d'aspiration
Isopentane	Risque d'aspiration

Contactez l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	EL50	29 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Medaka	Composant analogue	96 heures	LC50	0,561 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	0,4 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	LL50	8,2 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	EL50	3,1 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	EL50	29 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	EL50	55 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EL50	3 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EL50	4,5 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Puce d'eau	Estimé	48 heures	LC50	3,9 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes,	927-510-4	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LL50	>13,4 mg/l

cycliques						
Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEL	6,3 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	0,17 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEL	0,5 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEL	6,3 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEL	30 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEL	1 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEL	2,6 mg/l
Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Boue activée	Composant analogue	15 heures	IC50	29 mg/l
Propane	74-98-6	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Diméthyl éther	115-10-6	Bactéries	Expérimental	N/A	EC10	>1 600 mg/l
Diméthyl éther	115-10-6	guppy	Expérimental	96 heures	LC50	>4 100 mg/l
Diméthyl éther	115-10-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>4 400 mg/l
Résine polyterpène/polymère d'alpha et bêta-pinène	31393-98-3	Boue activée	Expérimental	3 heures	NOEC	1 000 mg/l
Résine polyterpène/polymère d'alpha et bêta-pinène	31393-98-3	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Résine polyterpène/polymère d'alpha et bêta-pinène	31393-98-3	Puce d'eau	Point final non atteint	21 jours	EL10	>100 mg/l
Copolymère butadiène	Confidentiel	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	EL50	29 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Medaka	Composant analogue	96 heures	LC50	0,561 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Puce d'eau	Composant analogue	48 heures	EC50	0,4 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Vairon de Fathead	Estimé	96 heures	LL50	8,2 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	EL50	3,1 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-	931-254-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	EL50	29 mg/l

Hexane						
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	EL50	55 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EL50	3 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Puce d'eau	Estimé	48 heures	EL50	4,5 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Puce d'eau	Estimé	48 heures	LC50	3,9 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LL50	>13,4 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Algues vertes	Composant analogue	72 heures	NOEL	6,3 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Puce d'eau	Composant analogue	21 jours	NOEC	0,17 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEL	0,5 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEL	6,3 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Algues vertes	Estimé	72 heures	NOEL	30 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEL	1 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Puce d'eau	Estimé	21 jours	NOEL	2,6 mg/l
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Boue activée	Composant analogue	15 heures	IC50	29 mg/l
Pentane	109-66-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	10,7 mg/l
Pentane	109-66-0	Truite arc-en-ciel	Expérimental	96 heures	LC50	4,26 mg/l
Pentane	109-66-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	2,7 mg/l
Pentane	109-66-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	2,04 mg/l
Butane	106-97-8	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Résine thermoplastique	Confidentiel	Algues vertes	Estimé	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Résine thermoplastique	Confidentiel	Truite arc-en-ciel	Estimé	96 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Résine thermoplastique	Confidentiel	Puce d'eau	Estimé	48 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l

Résine thermoplastique	Confidentiel	Algues vertes	Estimé	72 heures	Aucune observation de toxicité à la limite de la solubilité dans l'eau	>100 mg/l
Isobutane	75-28-5	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Isopentane	78-78-4	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	74.4 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	98 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène	OECD 301F - Manometric Respiro
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	77 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	98 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène	OECD 301F - Manometric Respiro
Propane	74-98-6	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	27.5 jours (t 1/2)	
Diméthyl éther	115-10-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	5 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Diméthyl éther	115-10-6	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	12.4 jours (t 1/2)	
Résine polyterpène/polymère d'alpha et bêta-pinène	31393-98-3	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	4 %BOD/ThOD	OCDE 301D
Copolymère butadiène	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	74.4 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	98 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande chimique en oxygène	OECD 301F - Manometric Respiro
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	77 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	98 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande	OECD 301F - Manometric Respiro

					chimique en oxygène	
Pentane	109-66-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	87 %BOD/ThO D	OECD 301F - Manometric Respiro
Pentane	109-66-0	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	8.07 jours (t 1/2)	
Butane	106-97-8	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	12.3 jours (t 1/2)	
Résine thermoplastique	Confidentiel	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	47.3 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Isobutane	75-28-5	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	13.4 jours (t 1/2)	
Isopentane	78-78-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	71.43 %BOD/ThOD	
Isopentane	78-78-4	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	8.11 jours (t 1/2)	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Composant analogue BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	540	OECD305-Bioconcentration
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.66	
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.6	
Propane	74-98-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.36	
Diméthyl éther	115-10-6	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Résine polyterpène/polymère d'alpha et bêta-pinène	31393-98-3	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	7.41	
Copolymère butadiène	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la	N/A	N/A	N/A	N/A

		classification				
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Composant analogue BCF - Poisson	28 jours	Facteur de bioaccumulation	540	OECD305-Bioconcentration
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Composant analogue Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	4.66	
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Estimé Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	3.6	
Pentane	109-66-0	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	26	
Butane	106-97-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.89	
Résine thermoplastique	Confidentiel	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	7.4	
Isobutane	75-28-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.76	
Isopentane	78-78-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.3	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques	927-510-4	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	≥202 l/kg	Episuite™
Diméthyl éther	115-10-6	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	3 l/kg	Episuite™
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n-Hexane	931-254-9	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	≥202 l/kg	Episuite™
Pentane	109-66-0	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	72 l/kg	Episuite™

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Installation doit être capable de gérer les aérosols. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations

classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 04 09* Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.
16 05 04* Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses.

Code déchet européen (emballage vide)

15 01 04 Emballage métallique

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1950	UN1950	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS	AEROSOLS, INFLAMMABLE	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1	2.1
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non dangereux pour l'environnement	Ne s'applique pas.	N'est pas un polluant marin
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	5F	Non applicable.	Non applicable.

Code de ségrégation IMDG	Non applicable.	Non applicable.	Aucun
---------------------------------	-----------------	-----------------	-------

Veillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Statut des inventaires

Contactez le fournisseur pour plus d'informations.

DIRECTIVE 2012/18/UE

Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1

Catégorie de Dangers	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
	Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
E2 Dangereux pour le milieu aquatique	200	500
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES	150 (net)	500 (net)

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Substances dangereuses	Identifiant(s)	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
		Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
Butane	106-97-8	10	50
Diméthyl éther	115-10-6	10	50
Isobutane	75-28-5	10	50
Isopentane	78-78-4	10	50
Pentane	109-66-0	10	50
Propane	74-98-6	10	50

Règlement (EU) No 649/2012

Aucun produit chimique répertorié

Tableau des maladies professionnelles

59	Intoxications professionnelles par l'hexane
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange. Des évaluations de la sécurité chimique pour les substances contenues peuvent avoir été effectuées par les déclarants des substances conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H224	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression ; peut éclater sous l'effet de la chaleur
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Raison de la révision:

Utilisation industrielle d'adhésifs et de mastics: Section 16: Annexe - L'information a été modifiée.

Utilisation professionnelle d'adhésifs : Section 16: Annexe - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été supprimée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Section 3 et section 9 : Information sur la forme physique - L'information a été modifiée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 4: Premiers soins après contact avec les yeux (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel de nettoyage (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.

Section 8 : Ligne du tableau DNEL - L'information a été modifiée.

Section 8 : Protection des yeux / du visage - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

Section 8 : Ligne du tableau PNEC - L'information a été modifiée.

Section 8 : Protection respiratoire - recommandations - L'information a été modifiée.

Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été ajoutée.

Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.

Section 9: Point d'éclair (information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau danger par aspiration - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Effets sur la santé - Inhalation (Information) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Rubrique 11: Effets sur la reproduction /le développement - L'information a été supprimée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été supprimée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.

Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.

Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 13: Phrase générale - Catégorie déchets GHS - L'information a été modifiée.

Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Coefficient multiplicateur - Données réglementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 Catégorie de transport - Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Catégorie de transport - Données réglementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI - Titre principal - L'information a été modifiée.

Section 14 Transport non autorisé - Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Transport non autorisé - Données réglementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 code tunnel – Titre principal - L'information a été supprimée.

Section 14 Code tunnel – Données réglementaires - L'information a été supprimée.

Section 14 Numéro ONU - L'information a été modifiée.

Section 15: Restrictions concernant les informations sur les ingrédients de fabrication - L'information a été supprimée.

Section 15 : Texte de la catégorie de danger Seveso - L'information a été ajoutée.

Section 15 : Texte de la substance Seveso - L'information a été ajoutée.

Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Section 2: Pas d'information disponibles concernant PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été ajoutée.

Annexe

Titre	
Identification de la substance	
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle d'adhésifs et de mastics
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 07 -Pulvérisation dans des installations industrielles ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Présume l'utilisation à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 100 jours par an; Utilisation en intérieur; Utilisation en extérieur;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Fournir un bon niveau de ventilation générale (changements d'air pas moins de 3 à 5 par heure); Mettre en place une ventilation extractive aux endroits où il y a des émissions; Environnemental Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.; Ne pas déverser les boues industrielles sur les sols naturels; Ne pas rejeter dans les eaux et les sols agricoles; Prévenir les rejets de substances non dissoutes ou récupération des eaux usées;

3. Prévission de l'exposition	
Prévission de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane; EC No. 931-254-9; Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques; EC No. 927-510-4;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation industrielle des revêtements
étape du cycle de vie	Utiliser dans des sites industriels
activités participatives	PROC 07 -Pulvérisation dans des installations industrielles ERC 04 -Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit Pulvérisation de substances/mélanges.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour; Jours d'émission par an: <= 20 jours par an; Utilisation en intérieur; Utilisation en extérieur;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Non nécessaire; Environnemental Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchet. Se référer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévission de l'exposition	
Prévission de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifié sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle d'adhésifs
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 11 -Pulvérisation en dehors d'installations industrielles ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC 08d -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Présume l'utilisation a plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour;

	Jours d'émission par an: 365 jours par an; Utilisation en intérieur; Utilisation en extérieur;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Processus boîtiers ventilés; Environnemental Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.;
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifiées sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifiées sont mises en place.

Titre	
Identification de la substance	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% de n- Hexane; EC No. 931-254-9; Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques; EC No. 927-510-4;
Nom du scénario d'exposition	Utilisation professionnelle des revêtements
étape du cycle de vie	Pour usage professionnel/industriel uniquement
activités participatives	PROC 11 -Pulvérisation en dehors d'installations industrielles ERC 08a -Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
Processus, les tâches et les activités couvertes	Application du produit Pulvérisation de substances/mélanges.
21 Conditions opérationnelles et des mesures de gestion des risques	
Conditions d'exploitation	État physique: Liquide Conditions générales d'exploitation Présume l'utilisation à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante; Durée d'exposition par jour sur le poste de travail (par employé): 8 heures / jour; Jours d'émission par an: 365 jours/année; Utilisation en intérieur; Utilisation en extérieur;
Mesures de la gestion du risque	Dans les conditions de mise en oeuvre décrites ci-dessus les mesures de la gestion du risque suivantes s'appliquent : Mesures de la gestion du risque Santé humaine Non nécessaire; Environnemental Non nécessaire;
Mesures de gestion des déchets	Pas de mesure spécifique à l'utilisation pour la gestion des déchets. Se référer à la section 13 de cette FDS.
3. Prévision de l'exposition	
Prévision de l'exposition	Les expositions humaines ne devraient pas dépasser les DNELs, quand les mesures de gestion du risque identifiées sont mises en place. Les expositions de l'environnement ne doivent pas dépasser les PNECs quand les mesures de gestion du risque identifiées sont mises en place.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives

au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr